



L'OBSERVATOIRE
pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme
un programme conjoint



Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, Dublin, Genève, Londres, le 15 mai 2008

Objet : défendre les associations angolaises de défense des droits de l'Homme

Monsieur le Président de la République,

Votre déplacement officiel prévu en Angola, le 23 mai 2008, constitue une étape importante dans le processus de normalisation et de renforcement des relations diplomatiques entre la France et l'Angola. C'est également une opportunité pour la France de contribuer à la reconstruction de l'Angola et de soutenir son processus démocratique en cours. Après plusieurs décennies de guerre civile, les populations angolaises seront en effet appelées à prendre part, les 5 et 6 septembre 2008, aux élections législatives, premier processus électoral depuis 1992.

Il est impératif pour la stabilité et le développement de l'Angola que ce scrutin électoral, repoussé à plusieurs reprises, puisse se dérouler dans un climat de paix et de respect pour les droits de l'Homme.

Situation générale des défenseurs des droits de l'homme en Angola

A l'approche de la période préélectorale, il est important pour les Etats membres de l'Union européenne de veiller à ce que les défenseurs des droits de l'Homme - conformément aux orientations européennes adoptées en juin 2004¹ - puissent travailler, débattre et communiquer librement, en toute sécurité et sans avoir à craindre des actes de harcèlement et d'intimidation, qui nuisent à la liberté d'expression, d'association et à la libre circulation de l'information.

Or, les défenseurs des droits de l'Homme - dont les journalistes indépendants - font actuellement l'objet d'actes d'intimidation et de répression de la part des autorités (détentions arbitraires de journalistes², menaces de fermeture d'associations), constituant ainsi des violations du droit national angolais et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par l'Angola (notamment la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques).

Le 18 avril 2008, le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (HCDHNU) a annoncé qu'il fermerait son bureau en Angola avant le 31 mai 2008, à la suite de l'annonce, par les autorités angolaises, de leur décision de ne pas signer un accord global sur la promotion des droits de l'Homme et les activités de protection. Nous regrettons la décision du gouvernement angolais de ne pas formaliser l'accord qui aurait formellement établi la présence du HCDHNU en Angola. Nous considérons que le départ du HCDHNU est malvenu dans le contexte des élections à venir et que cela pourrait avoir des impacts négatifs potentiels sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme angolais.

1/3

¹ <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/web10056re01.fr04.pdf>

² Armando Chicoca (*Radio Ecclesia*), en décembre 2007 - José Fernando Lello (indépendant), depuis novembre 2007 - António Cascais (Deutsche Welle) et Alexandre Neto (Desperta), en novembre 2007 - Felisberto Graça Campos (Semanaário Angolense), en octobre 2007

Le 31 juillet, huit organisations internationales de défense des droits de l'Homme ont appelé l'UE à défendre les associations angolaises de défense des droits de l'Homme à la suite de menaces proférées à la radio nationale par un membre du gouvernement³. La présidence de l'UE a répondu qu'elle était profondément préoccupée sans toutefois prendre des mesures concrètes en cas de nouvelles menaces.

Le traitement de l'affaire Sarah Wykes (Global Witness) apparaît également comme une forme d'intimidation. Sarah Wykes, qui travaille pour une ONG internationale qui enquête sur la transparence des revenus pétroliers en Angola, avait été arrêtée brièvement au Cabinda en février 2007. Le Commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, Louis Michel, avait alors déclaré que cette arrestation constituait un pas en arrière dans le processus démocratique engagé en Angola. Ce dossier n'a toujours pas été réglé puisque Sarah Wykes reste l'objet de poursuites.

Situation des défenseurs des droits de l'Homme dans la province de Cabinda

Les intimidations contre les défenseurs des droits de l'Homme et les journalistes sont particulièrement présentes dans la province de Cabinda - arrestations arbitraires⁴, menaces de mort - en proie à un conflit armé de basse intensité, entre les *Forces armées angolaises* (FAA) et les indépendantistes du *Front de libération de l'enclave de Cabinda* (FLEC). Ceci afin de les empêcher de témoigner et dénoncer les graves violations des droits de l'Homme perpétrées dans cette région, de les réduire au silence et d'éviter qu'ils n'ébruient des informations qui pourraient nuire à l'image de l'Angola au-delà de ses frontières. Déjà en 2005, Hina Jilani, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les défenseurs des droits de l'Homme, constatait dans son rapport de mission en Angola⁵ que le gouvernement confondait souvent les activités des défenseurs des droits de l'Homme avec des activités de nature politique, particulièrement au Cabinda.

Si nos associations ne prennent aucune position concernant le statut de ce territoire, nous sommes néanmoins préoccupés par les nombreuses exactions commises dans cette province, à l'instar du groupe de travail sur les détentions arbitraires des NU qui a dénoncé l'existence de détentions arbitraires, d'actes de torture et de conditions déplorables de détention au Cabinda à la suite de sa mission en Angola, en septembre 2007⁶.

Le 5 mai 2008, le Tribunal Militaire de Cabinda a commencé à juger José Fernando Lello, l'ex-correspondant de la radio Voice of America pour instigation à la rébellion et crime contre la sécurité de l'État. José Fernando Lello a été arrêté au Cabinda, le 15 novembre 2007, par des militaires angolais puis transféré dans une prison de la police de Luanda, où il est resté environ un mois, avant d'être reconduit vers le Cabinda pour être jugé. Selon Maître Eusébio Rangel, l'avocat de José Fernando Lello, les six militaires présumés du Front de Libération de l'Etat du Cabinda (FLEC), qui sont présentés comme des témoins-clés de l'accusation, « *ont été torturés* » durant leur détention.

La situation de l'association Mpalabanda

L'association Mpalabanda, légalement constituée en décembre 2003, a, pendant trois ans, rassemblé un certain nombre de preuves des atteintes aux droits de l'Homme et des exactions perpétrées par les belligérants et demandé que justice soit rendue aux victimes. En raison d'une action judiciaire intentée contre Mpalabanda par le Ministère Public visant à la fermeture de l'association, le tribunal provincial de Cabinda, a, le 20 juillet 2006, dissous l'association et lui a interdit d'exercer ses activités. Les bureaux de Mpalabanda ont ensuite été fermés et son matériel de travail confisqué.

³ Courrier d'Amnesty International, COHRE, Christian Aid, Front Line, Global Witness, ICCO, NIZA et Oxfam Novib adressé à la Présidence du Conseil de l'Union européenne, le 31 juillet 2007, http://www.globalwitness.org/media_library_detail.php/564/en/open_letter_to_the_european_union_on_threats_to_human_rights_defenders_in_angola & "Christian Aid calls for an end to the harassment of human rights defenders" (Christian Aid press release) August 01 2007.

⁴ Raul Danda (Mpalabanda), entre septembre et octobre 2006 – Père Jorge Congo en août 2006 - José Fernando Lello (Voice of America) en mai 2006

⁵ Report submitted to the sixty-first session of the Commission on Human Rights by the Special Representative of the Secretary-General on the situation of human rights defenders, Addendum, Mission to Angola, February 21, 2005 (E/CN.4/2005/101/Add.2), <http://www2.ohchr.org/english/bodies/chr/special/countryvisits-a-e.htm#angola>

⁶ "Working Group on Arbitrary Detention visited Angola" (UN) 27 September 2007, et "Angolans still subject to arbitrary detention, other abuses, says UN expert group", (UN) 28 September 2007.

Une procédure d'appel a été lancée, par les membres de Mpalabanda, auprès de la Cour Suprême angolaise afin que leur association puisse de nouveau exercer ses activités. La Cour Suprême - seule instance d'appel dans le pays - ne s'est toujours pas exprimée sur le sujet.

En l'absence de toute autre voix indépendante, le gouvernement angolais dispose dorénavant d'un contrôle quasi total sur l'information provenant du Cabinda sur le sort réservé aux populations civiles qui demeurent toujours victimes des violations des droits de l'Homme commises dans cette province.

Nos recommandations

A l'occasion de votre déplacement en Tunisie, en juillet 2007, vous aviez abordé avec les autorités tunisiennes la situation du défenseur des droits de l'Homme Mohammed Abbou, alors détenu. Votre intervention avait contribué à sa libération peu de temps après.

A l'occasion de votre visite en Angola, nous souhaiterions que vous preniez la même initiative pour soutenir l'association Mpalabanda et en encourageant les autorités angolaises à rapidement la réhabiliter dans sa légalité et dans ses droits afin qu'elle puisse, de nouveau, mener à bien ses opérations d'évaluation et de surveillance de la situation des droits de l'Homme au Cabinda.

Sollicité à ce sujet par l'*Action des chrétiens pour l'abolition de la torture* (ACAT-France), M. Philippe Douste-Blazy, alors Ministre des Affaires étrangères, avait répondu, le 9 mars 2007, qu'il espérait « *que cette association [Mpalabanda] pourr[ait] rapidement exercer de nouveau ses activités de défense des droits de l'Homme au Cabinda*⁷ ».

A l'approche des élections législatives en Angola qui est membre du Conseil des droits de l'Homme depuis mai 2007, nous vous encourageons, en outre, à rappeler, aux autorités angolaises leurs engagements internationaux en matière de protection des droits de l'Homme et toute l'importance qu'elles doivent accorder au respect de la liberté d'expression et d'information.

Nous vous prions prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Anne-Cécile Antoni
Présidente de l'ACAT-France

Souhayr Belhassen
Présidente de la FIDH

Mary Lawlor
Directrice de Frontline

Simon Taylor
Directeur de Global Witness

Eric Sottas
Directeur de l'OMCT

François Soulage
Président du Secours catholique

Paul Valentin
Directeur de Christian Aid International

Contact : Clément Boursin, Chargé de mission Afrique, ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois, 75019 Paris,
Fax : 01.40.40.42.44, clement.boursin@acatfrance.fr

⁷ Référence du courrier : 003335CM